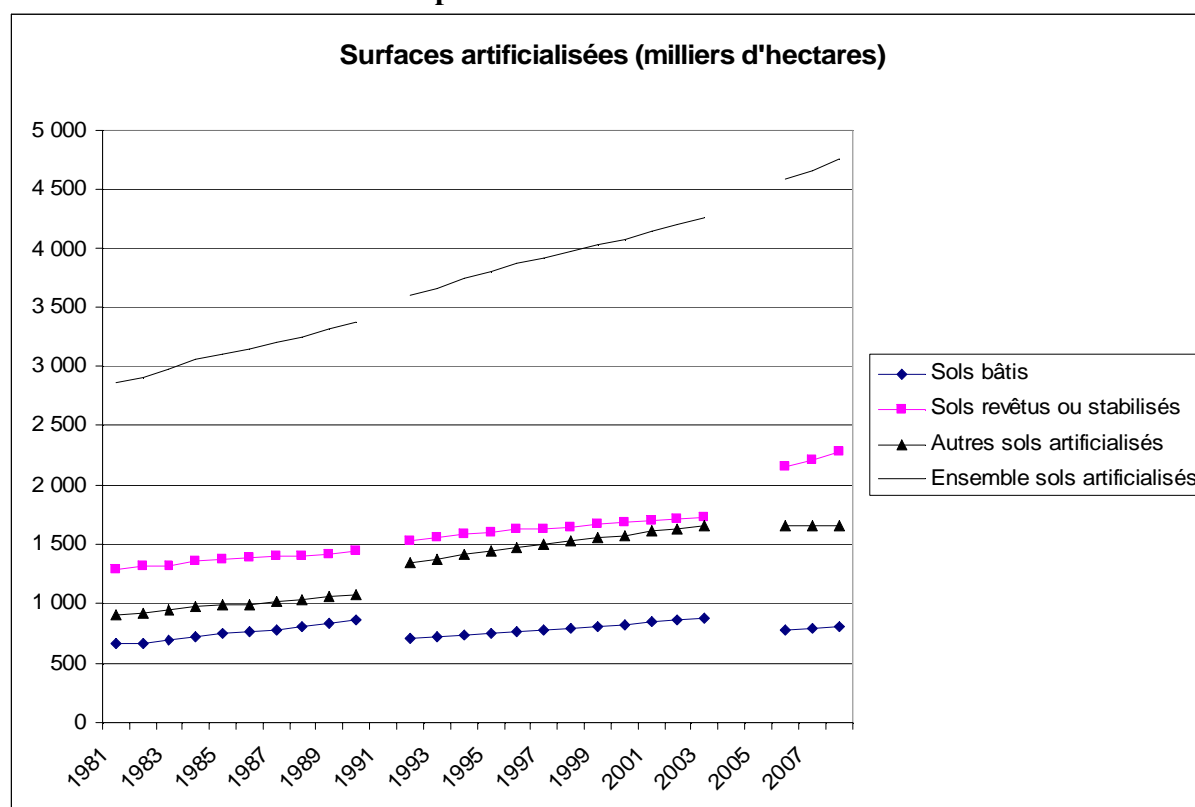


Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010 Proposition d'indicateurs phares

Défi n°4 (4.1.2) : Artificialisation des sols

Les espaces artificialisés connaissent une progression continue depuis plusieurs décennies, aux dépens principalement des terres agricoles mais aussi d'espaces naturels. Le taux d'artificialisation est de 8,7 % en 2008 d'après l'enquête Teruti-Lucas, soit une progression de 67% depuis 1981. Ces évolutions ont des incidences sur les sols et l'eau par l'imperméabilisation des surfaces. La consommation d'espaces naturels et ruraux s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces.



Champ : France métropolitaine.

Ruptures de séries en 1992 et 2006. Les données des années 1991, 2004 et 2005 ne sont pas disponibles.

Source : SSP, enquêtes Teruti, Teruti-Lucas.

Définitions

L'enquête Teruti-Lucas réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche à partir d'observations de terrain réalisées sur un échantillon représentatif de l'ensemble du territoire, permet de suivre annuellement l'évolution de l'occupation des sols depuis 1981. Les changements d'échantillon en 1991-1992 et 2005 et le changement de nomenclature en 2005 induisent des ruptures de série. Toutefois, au-delà des effets de rupture, la permanence des tendances permet de rendre compte des évolutions sur une période de 27 ans.

Fiche préparée conjointement par le SSP (service de statistique et de prospective du ministère de l'agriculture) et le SOeS (Service de l'observation et des statistiques du CGDD)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010

Proposition d'indicateurs phares

Dans Teruti, les sols artificialisés recouvrent :

- les sols bâtis,
- les sols revêtus ou stabilisés : routes, voies ferrées, chemins permanents et leurs annexes, parkings, cours, places, aéroports, etc.
- les autres sols artificialisés : mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi n°4 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Choix stratégique : Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages

La disparition des terres agricoles et des espaces ruraux au profit d'une urbanisation excessive menace les écosystèmes, les espaces naturels et le potentiel de production agroalimentaire.

La politique d'aménagement doit gérer les conflits d'usages des territoires. Elle doit veiller à respecter les grands équilibres, assurer les continuités des écosystèmes, notamment par la constitution du réseau des trames vertes et bleues, et favoriser une interpénétration harmonieuse entre les milieux urbains, ruraux, agricoles et naturels. Elle doit aussi contribuer à préserver le « caractère » des espaces et des paysages, comme une valeur supplémentaire, culturelle, esthétique et touristique de l'activité humaine.

Enjeux

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour d'autres usages, par exemple agricole, ou comme habitats naturels. Les reculs d'espaces artificialisés sont assez rares. On peut citer l'exemple d'anciennes carrières qui peuvent se couvrir naturellement de végétation ou être mises en eau ; dans ce dernier cas, on aboutit à des plans d'eau artificiels.

L'étalement des espaces artificialisés concourt à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre.

Les sols artificialisés sont souvent imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement, perturbe le régime des eaux, avec une possible augmentation des risques d'inondation et affecte leur qualité.

L'artificialisation aboutit aussi à une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels, qui peuvent gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations, voire le déplacement de leur aire de répartition dans le cadre des changements climatiques.

Analyse

D'après Teruti, le taux d'artificialisation en 2008 est de 8,7 % des surfaces de France métropolitaine. Il a progressé de 1,9 million d'hectares depuis 1981 soit 67 %, ce qui correspond à une progression moyenne annuelle de 62 000 ha.

Les sols artificialisés s'étendent principalement aux dépens des terres agricoles, mais aussi des forêts et autres espaces naturels, enfin des landes et friches qui constituent souvent une

Fiche préparée conjointement par le SSP (service de statistique et de prospective du ministère de l'agriculture) et le SOeS (Service de l'observation et des statistiques du CGDD)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010

Proposition d'indicateurs phares

occupation du sol transitoire entre deux occupations stables.

Le graphique p.1 montre l'évolution des surfaces artificialisées entre 1981 et 2008. Il montre clairement que l'artificialisation provient en premier lieu des sols revêtus ou stabilisés, ensuite des autres sols artificialisés, enfin des sols bâtis. Il semble donc que la consommation d'espaces naturels par mètre carré bâti ait tendance à s'accroître sur la période.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement », thème « occupation des sols »)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/> (thématique « territoire, environnement », données 2006 à 2008 issues de Teruti-Lucas, enquête annuelle sur l'utilisation des terres réalisée par le SSP – Ministère de l'Agriculture)